

# ASSEMBLEE NATIONALE

22 mars 2005

---

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE  
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

## AMENDEMENT

N° 370

présenté par  
M. Daniel PAUL  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE PREMIER SEPTIES G**

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Pour assurer ces objectifs, les entreprises du secteur énergétique consacrent 2 % de leur chiffre d'affaire aux activités de recherche. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ne pas limiter le développement de la recherche énergétique à de simples déclarations de principes.